



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 Février 2008

**PRESIDENT : Monsieur Etienne Pinte**

**Sont présents :**

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme HANNIER (représentante de M. Serge CHARPENTIER), M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Gérard DALLIOUX, Mme Dana SOLECKI (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. SERENARI (représentant de M. Pierre LESTRADE).

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUARD, pouvoir à Mme Michèle BROSSARD,  
M. Serge CHARPENTIER, représenté par Mme HANNIER,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET,  
M. Alain Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à Mme Dana SOLECKI,  
M. Thierry LEGIRET,  
M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. SERENARI.

Secrétaire de séance : M. Gilles Pancher

Date de convocation : 31 janvier 2008

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.02.04 : Avenant numéro 4 au marché de location maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères de Versailles - Réalisation d'un test REOM -**

- M. LASSERRE** rapporteur, donne lecture de la délibération.

L'étude menée courant 2007 sur le mode de financement de la gestion des déchets a démontré qu'il est pertinent, en matière d'incitation au tri et de prévention des déchets, de réfléchir à un mode de financement basé sur la production réelle de chaque habitant, à savoir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour compléter cette étude, il est nécessaire, de réaliser des simulations sur la production réelle. Ainsi, un test sur un secteur de collecte de Versailles est envisagé.

La société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS nous propose la fourniture nécessaire pour réaliser ce test, sans participation financière. Il s'agit de puces électroniques qui équipent les bacs.

Il est nécessaire d'intégrer la réalisation de ce test dans le marché que la communauté de communes Versailles Grand Parc a signé avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS relatif à la location-maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères sur Versailles, même s'il n'y a pas d'incidence financière.

Il est donc proposé la passation d'un avenant numéro 4 au marché de location maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères de Versailles

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°4 au marché de location maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères de Versailles, relatif à la réalisation d'un test de mise en œuvre de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains (marché n° 812 126),*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**





VersaillesGrandParc  
communauté de communes

**MARCHE DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS**

**AVENANT N° 4**

MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de communes Versailles Grand Parc

MAITRE D'ŒUVRE : Direction de l'Environnement  
Communauté de communes Versailles Grand Parc  
7ter, Rue de la Porte de Buc  
78 000 VERSAILLES

TITULAIRE DU MARCHE : Plastic Omnium Systèmes Urbains

OBJET DU MARCHE : Marché de location et maintenance de bacs pour la  
collecte des ordures ménagères sur Versailles

NATURE DU MARCHE : Marché conclu conformément aux dispositions de  
l'article 33, 40, 58 à 60 du Code des Marchés Publics  
tels qu'il ressort du décret 2001-210 du 7 mars 2001

DATE DE NOTIFICATION  
DU MARCHE : 7 juin 2002

NUMERO DU MARCHE : 812 12

POUR MEMOIRE :

L'avenant n°1 relatif à la formule de révision des prix.  
L'avenant n°2 fixait l'échéance de la prestation de mise à disposition des bacs au  
31/12/2007.  
L'avenant n°3 fixait l'échéance de la prestation de mise à disposition des bacs au  
30/06/2008.

NUMERO DE L'AVENANT : 4

MONTANT ESTIMATIF DU MARCHE INITIAL : 859 221 € HT  
sur la période du 11/06/2002 au 10/06/2007

MONTANT DU MARCHE : 1 039 986,07 € HT  
sur la période du 11/06/2002 au 30/06/2008

Entre les soussignés :

**Etienne PINTE, Président de la communauté de communes Versailles Grand Parc, établissement public de coopération intercommunale**  
sise 7 Ter, rue de la Porte de Buc - 78 000 VERSAILLES  
désigné ci-après « la communauté de communes Versailles Grand Parc »

Et

**La société Plastic Omnium SYSTEMES Urbains S.A.,**  
sise 19 avenue Jules Carteret - BP 70 20 - 69 342 LYON Cedex 7,  
représentée par Vincent NOMBLOT, Directeur France  
Plastic Omnium Systèmes Urbains SA Direction régionale Ile-de-France  
9, rue des Champs Fourgons  
92 230 GENNEVILLIERS  
désigné ci-après « le titulaire »

Il a été convenu ce qui suit :

**Etant préalablement exposé ce qui suit :**

- La communauté de communes Versailles Grand Parc a signé avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS un marché de location-maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères sur Versailles qui a pris effet le 11 juin 2002. L'échéance du marché, initialement fixée au 10 juin 2007 a été reportée au 30 juin 2008 par voie d'avenant en décembre 2007 ;
- sans que cela ne remette en cause les caractéristiques substantielles du marché, les parties souhaitent définir les conditions d'exécution d'un test pour la mise en œuvre de la redevance générale incitative ;
- ces modifications prendront la forme d'un avenant n° 4 au marché.

**Il y a lieu de compléter les dispositions contractuelles existantes :**

**Article 1 : Dispositions techniques**

Afin de réaliser un test de mise en œuvre de la redevance générale incitative sur un secteur de collecte des ordures ménagères sur la commune de Versailles, il a été convenu de réaliser sur un échantillonnage d'environ 3 500 bacs d'ordures ménagères (soit un secteur de collecte) la mise en place de puces afin de tracer leur présentation lors de la collecte, assurer un reporting bi-mensuel, et en déduire un modèle de facturation type (simulation tarif et recette).

Pour ce faire, le titulaire s'engage à :

- équiper de puces l'ensemble des bacs concernés par ce test ;
- équiper la (ou les) benne(s) de collecte dédiée(s) à ce secteur avec le matériel informatique permettant de lire la puce ;
- former le personnel de collecte sur la nouvelle marche à suivre au cours de la collecte des bacs équipés de puces ;
- former l'opérateur de collecte sur la marche à suivre pour décharger les informations à l'issue des tournées de collecte.

**Article 2 : Prise d'effet et durée**

La durée de la prestation de terrain correspondante (installation des puces et équipement des bennes) est fixée à un mois. Les étapes de formation et d'ajustement de l'ensemble des étapes du process, ont une durée de 15 jours.

Par conséquent, Plastic Omnium garantit le démarrage de ce test sous un délai d'un mois et demi après validation du secteur retenu par les services de Versailles Grand Parc.

Plastic Omnium s'engage à réaliser ce suivi durant une période de trois mois.

**Article 3 : Dispositions financières**

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

**Article 4 : Autres dispositions**

Les autres clauses du marché restent inchangées et applicables dans leur totalité, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant comporte 3 feuillets numérotés de 1 à 3.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux, le

Le titulaire

**Etienne PINTE**  
Président de Versailles Grand Parc

